

COMPTEUR MONOPHASÉ

NOTICE D'UTILISATION DU COMPTEUR COMMUNICANT

Le compteur communicant nouvelle génération vient d'être installé chez vous.

Comme son prédécesseur, il permet de mesurer votre consommation d'électricité. Cette notice vous présente ses principales fonctionnalités.

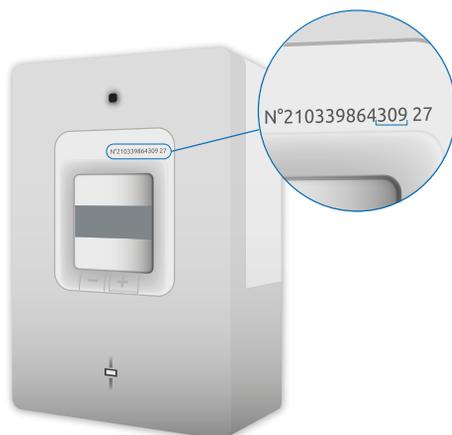
CE QUE VOUS APORTE CE NOUVEAU COMPTEUR :

- Le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle.
- Les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger et dans des délais plus rapides. Plus besoin d'être présent ou de prendre rendez-vous !
- En cas d'incident ou de panne sur le réseau, le diagnostic sera facilité, et vous pourrez ainsi être dépanné plus vite.

Découvrez toutes les informations sur ce nouveau service sur le site internet : gaz-de-barr.fr

OÙ EST SITUÉ LE COMPTEUR COMMUNICANT ?

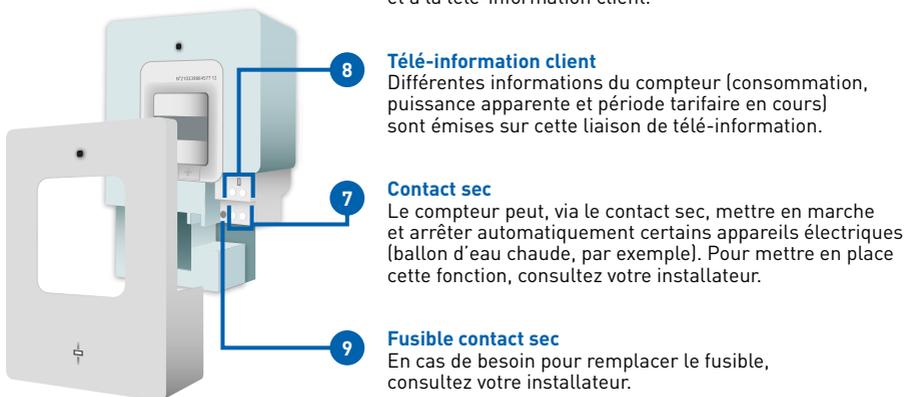
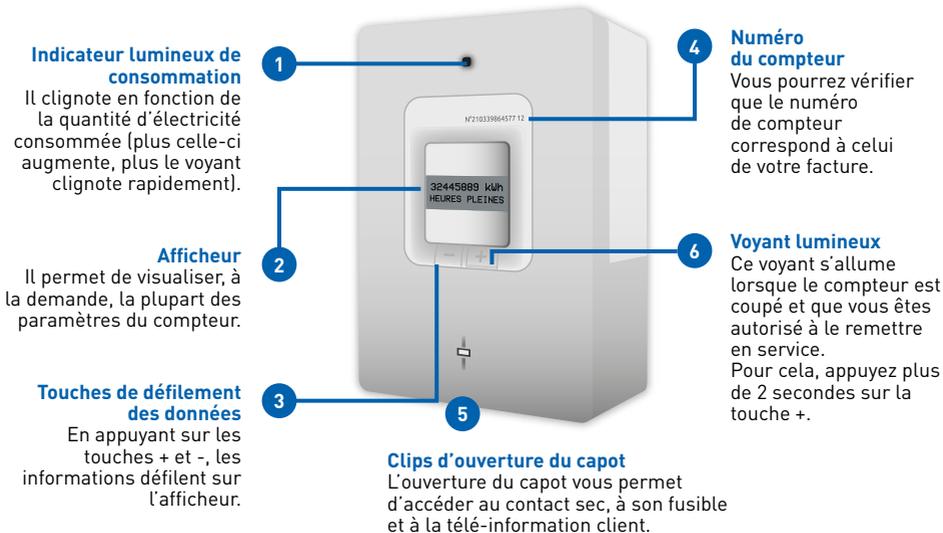
Dans une maison ou un local individuel, le compteur d'électricité se trouve généralement dans un coffret situé à l'extérieur du logement, dans l'entrée, dans la cave ou dans le garage. Dans un immeuble collectif, si le compteur ne se trouve pas à l'intérieur du logement, repérez la gaine technique ou le local généralement situé sur le palier ou en bas de l'immeuble.



COMMENT IDENTIFIER LE COMPTEUR ?

Pour l'identifier, munissez-vous du numéro de compteur figurant sur votre facture. Vous retrouverez ce numéro sur la face avant du compteur. Dans l'exemple ci-contre, le numéro est 309.

Le compteur communicant en détail



POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Le compteur est sous tension, y compris lorsque vous coupez le courant au disjoncteur ; ne cherchez pas à le démonter ou à le déplacer.
- Lorsque vous réalisez des travaux électriques sur votre installation intérieure, coupez toujours l'électricité au disjoncteur, même si le compteur est hors tension.
- Le compteur est raccordé à des câbles, visibles ou encastrés ; ne percez jamais à proximité sans être certain de pouvoir le faire sans les endommager (risque grave d'électrocution ou d'incendie).
- Lorsque vous demandez une augmentation de puissance contractuelle, il demeure de votre responsabilité de vous assurer de la capacité admissible par votre installation en aval du disjoncteur.

Les informations que vous pouvez consulter directement sur le compteur

Index de consommation en kWh

Option tarifaire

Pour faire défiler les informations, appuyez sur



Ci-dessous, quelques exemples d'affichages sur le compteur

**BASE
NOM DU CONTRAT**

Nom de votre contrat :
indique l'option tarifaire choisie dans votre contrat de fourniture d'électricité.

**12 kVA PUISSANCE
SOUSCRITE**

Puissance souscrite :
puissance souscrite dans votre contrat.

**3252 VA
PUISSANCE APP**

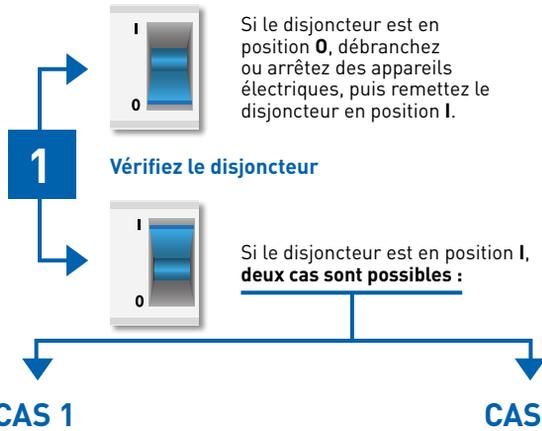
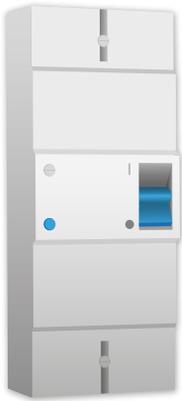
Puissance apparente :
puissance utilisée au moment de la consultation.

**8647 VA
PUISSANCE MAX**

Puissance maximale atteinte dans la journée, au moment de la lecture
(réinitialisation à minuit chaque jour).

Consultez le site Internet : gaz-de-barr.fr pour plus d'informations sur le fonctionnement du compteur et pour visualiser l'intégralité des affichages.

Que faire si vous n'avez plus d'électricité ?



2 Vérifiez l'alimentation du compteur. Pour cela, consultez l'afficheur du compteur.

Si le message **PUISS DÉPASSÉE** apparaît, cela signifie qu'il y a eu un dépassement de puissance.

Pour faire revenir le courant :

- débranchez ou arrêtez des appareils électriques, de manière à réduire votre besoin de puissance ;
- puis, appuyez plus de 2 secondes sur le bouton

Cela aura pour effet de faire revenir le courant.

Si l'électricité ne revient pas ou recoupe, cela signifie que vous n'avez pas débranché un nombre suffisant d'appareils. Renouvelez l'opération.



Appuyez au moins 2 secondes.

Si le message **CONTACTEZ VOTRE FOURNISSEUR** apparaît, veuillez contacter votre fournisseur d'électricité.



Appelez votre fournisseur d'électricité.

2 Débranchez ou arrêtez des appareils électriques en gardant au moins quelques appareils en marche.



Positionnez le disjoncteur en position **0**, attendez 3 secondes et remettez le disjoncteur en position **I**.

Si l'électricité ne revient pas, contactez le 03 88 08 52 36.

Si rien ne s'affiche sur l'écran du compteur, ou dans tous les autres cas, appelez le n° urgence électricité de Gaz de Barr : **03 88 08 52 36**



URGENCE

03 88 08 52 36



gdb@gaz-de-barr.fr

Toutes les données de consommation sont cryptées dans le compteur. Gaz de Barr, gestionnaire de réseaux, garantit ainsi la protection des données pendant leur transmission entre votre domicile et le système d'information centralisé du gestionnaire de réseau, Gaz de Barr.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a strictement encadré l'utilisation de ces données. Par défaut le compteur communicant ne peut enregistrer que la consommation du jour et les transmettre à Gaz de Barr. En revanche, vos données de consommation plus précises (données quotidiennes, horaires ou même à la 1/2 heure) ne peuvent pas être transmises à des tiers (fournisseur d'énergie ou de services) sans votre autorisation.

Retrouvez-nous sur internet : gaz-de-barr.fr



SUIVEZ NOS INFOS

Gaz de Barr • S.à.r.l au Capital de 3 000 000 € • SIRET 915 720 015 00022
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 68 915 720 015 • CODE APE 3523 Z
RC Colmar 915 720 015 B • CCP STRASBOURG 1961/1
Siège social : 1 rue du Lycée - BP 20037 - 67141 Barr Cedex

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

